AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0890
FR0012789949-FS0510

29 mai 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mai 2019, l'Autorité des marchés financiers a été destinataires des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 23 mai 2019 :

- la société Morgan Stanley France S.A.[1] (61 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir individuellement 115 664 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 0,07% du capital et des droits de vote de cette société[2] ; et

- la société Morgan Stanley & Co. plc[1] (25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir individuellement 13 705 695 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 8,51% du capital et 8,50% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent d'un prêt d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP par la société Morgan Stanley France S.A. au profit de la société Morgan Stanley & Co. International plc.

À cette occasion, la société Morgan Stanley Plc (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 23 mai 2019, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales Morgan Stanley & Co. LLC, Morgan Stanley & Co. International plc et Morgan Stanley France S.A., 13 843 458 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 8,60% du capital et 8,59% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Morgan Stanley & Co. International plc	13 705 695	8,51	13 705 695	8,50
Morgan Stanley France S.A.	115 664	0,07	115 664	0,07
Morgan Stanley & Co. LLC	22 099	0,01	22 099	0,01
Total Morgan Stanley Plc	**13 843 458**	**8,60**	**13 843 458**	**8,59**

[1] Contrôlée par Morgan Stanley Plc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 161 030 883 actions représentant 161 218 740 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 22 099 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 13 681 298 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir par assimilation 24 397 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP[3] (comprises dans la détention visée au 1er paragraphe), résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, à échéance du 19 juin 2019.

[3] Sur la base d'un delta de 1.